

le Vert et l'Amarante

N°21 AOUT 2026

Bulletin de l'Association des médaillés de l'administration pénitentiaire édité en partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire

Édito

Le 1^{er} février 2026, la Direction de l'administration pénitentiaire est devenue la Direction générale de l'administration pénitentiaire. Il s'agit donc d'une date importante dans l'histoire pénitentiaire, puisque la création de cette direction générale situe désormais l'administration pénitentiaire au même niveau institutionnel que la police nationale et la gendarmerie nationale et la reconnaît ainsi pleinement comme troisième force de sécurité intérieure du pays.

Le 1^{er} juin 2026, Sébastien CAUWEL, qui fut, sous l'autorité du garde des Sceaux, l'artisan de cette réforme, a été nommé préfet de Tarn-et-Garonne. Notre association a toujours rencontré auprès de lui un accueil attentif, autant dans ses fonctions de directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire que lorsqu'il dirigeait notre administration. Nous souhaitons qu'il connaisse dans sa nouvelle affectation une complète réussite.

Nous formulons les mêmes vœux en faveur du nouveau directeur général de l'administration pénitentiaire, Pascal COURTADE, que le garde des Sceaux a installé dans ses fonctions le 1^{er} juin en lui fixant des priorités exigeantes. Nous ne manquerons pas, dans les prochaines semaines, de lui demander un entretien pour lui présenter notre association et lui exprimer notre ambition d'œuvrer à la reconnaissance de l'administration pénitentiaire et, s'il le souhaite, de lui proposer, en complément de l'administration, des actions allant dans ce sens.

Vous trouverez dans ce nouveau numéro de notre bulletin des contributions relatives à l'actualité et à l'histoire pénitentiaires, dont nous espérons qu'elles vous intéresseront, ainsi que des informations sur notre association. Nous avons, en particulier, souhaité présenter deux représentants régionaux de l'AMAP, dont l'action mérite d'être soulignée et dont nous espérons qu'elle puisse susciter quelques vocations.

Perpétuïté de
Guillaume Poix,
entretien avec l'auteur
page 2



Appel à témoins :
photos CRHCP
page 5

Création de la DGAP
page 6



Pascal COURTADE,
nouveau DGAP
page 7

Saint-Maur, cinquante
ans d'histoire centrale,
deuxième partie
page 10



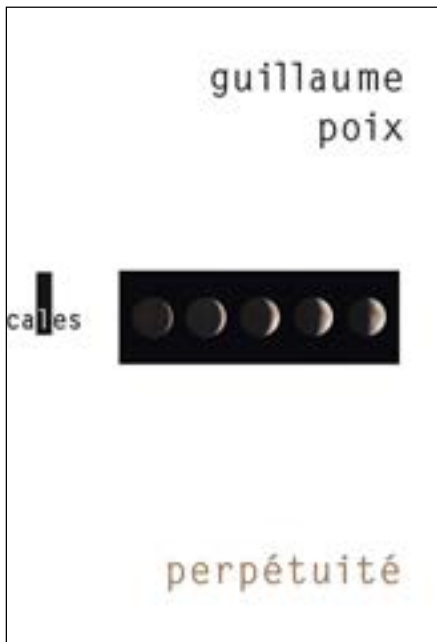
La prison de Guingamp
pages 12

Présentation de deux
représentants régionaux
de l'AMAP
pages 15

NOUVEAU BULLETIN D'ADHÉSION page 16

PERPÉTUITÉ, DE GUILLAUME POIX

Entretien avec l'auteur



Dramaturge et romancier, Guillaume Poix plonge avec son roman « perpétuité » dans le monde carcéral français dans un récit qui se déroule au cours d'un service de nuit dans une maison d'arrêt. Ses personnages et le cadre sont fictifs mais s'inspirent de faits réels. L'auteur avait pu réaliser une immersion au sein du centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone.

Parmi ses motivations pour écrire ce roman, Guillaume Poix remarque que les fictions qui se déroulent en milieu carcéral sont souvent racontées du point de vue des détenus, alors que peu de textes décrivent la condition des surveillants dont le métier reste méconnu. Il a donc souhaité se confronter à cet angle mort afin d'ajuster nos représentations.

Cette ambition nous a intéressés et nous avons souhaité échanger avec lui. Nous sommes particulièrement heureux qu'il ait accepté cet entretien.

Dès la troisième page, on croise Martine qui « va bientôt débaucher, n'attend que ça – se tirer » et Benny « lui aussi pressé d'en finir ».

On se dit que le métier de surveillant n'est pas un métier que l'on pratique avec intérêt ; et d'ailleurs, à la page 105, il est précisé que « c'est pas un métier qu'on fait par choix ou par passion ». On avait compris !

Mais, à la fin du roman (au bout de la nuit !), on découvre que « au début, on travaille ici sans passion ni vocation – on ne travaillera pas longtemps ici. Et puis on trouve l'amour, on trouve l'intérêt, le piment, on trouve ses raisons, si bien que l'on finit par ne plus pouvoir s'imaginer ne pas travailler ici ».

Vert & Amarante (V&A) : Faut-il voir dans ce cheminement, la traduction de l'évolution de votre propre vision du contexte pénitentiaire et du métier de surveillant ?

Guillaume Poix (GP) : Mon roman tente de donner à ressentir toute la difficulté du métier de surveillant. Je suis arrivé en me posant cette question : comment peut-on faire ce métier ? Au fur et à mesure du travail de terrain que j'ai pu mener, ma question initiale s'est transformée pour devenir la suivante : comment peut-on continuer à faire ce métier ? Au terme de cette nuit, c'est ce que je souhaite donner à ressentir au lecteur : malgré l'épuisement, perdre quelque chose qui donne envie d'y retourner. Tout le roman s'attache à décrire cette étincelle, fragile, qui demeure dans un contexte si dégradé.

On découvre au fil des pages que la complexité du métier de surveillant réside dans la nécessité (peut-être le paradoxe ?) d'exercer simultanément une fonction d'autorité et de contrainte et une mission de soutien et d'assistance.

V&A : N'est-ce pas ce qui fait l'extraordinaire difficulté de ce métier et en même temps sa particulière richesse, ce qui pourrait être un argument de recrutement sans doute insuffisamment exploité ?

GP : Absolument. Le soin est la dimension fondamentale d'un métier qui n'est perçu, de loin, que comme une fonction disciplinaire et sécuritaire. J'ai pu observer combien il comporte d'autres aspects. Notamment, la relation personnelle avec le détenu, son accompagnement, sa prise en charge psychologique au quotidien, dans les gestes infimes qui peuvent tout changer. Le problème, c'est que les conditions de détention sont en France, bien souvent, très difficiles. Et ces conditions ont un impact sur les personnes qui travaillent en détention et qui subissent, aussi, dans une certaine mesure, l'enfermement. Si la mission est riche et complexe, les conditions de travail sont nécessairement rudes, hostiles, violentes. Et il est difficile, me semble-t-il, de dépasser cela quand on argumente pour recruter.

On voit bien que l'administration pénitentiaire peine à recruter car on imagine mal que l'on puisse exercer ce métier (« Qu'est-ce qui vous a conduit à être gardien ? »), sans pour autant remettre en cause l'existence de l'institution (« Mais jamais personne ne conteste la prison »).



POIX Guillaume photo 2025 Francesca Mantovani (c) Editions Gallimard 87A2120

V&A : *Ne faut-il pas voir dans cet autre paradoxe, l'une des causes, rarement exprimée, du malaise des personnels pénitentiaires, à savoir l'impression que quoi qu'ils fassent, ils auront toujours tort ?*

GP : La société française entretient une relation hypocrite avec l'institution pénitentiaire – et je m'inclus dedans. La punition fonde le contrat social, mais aucun débat sérieux n'accompagne le sens que l'on donne à la peine d'enfermement. Punir, d'accord, mais dans quel but et dans quelles conditions ? Une pulsion doloriste accompagne la perception de l'incarcération. Il faut faire souffrir le détenu. Mais il faut aussi accompagner sa réinsertion. Dans cette double mission, siègent, selon moi, tous les malentendus et les incuries qui minent l'institution pénitentiaire. Les surveillants ont

beau être en première ligne et assumer tout ce que la société refoule, leur sort n'intéresse personne. On préfère ne pas voir, ne pas s'interroger, se réfugier derrière des idéologies sclérosées. J'ai voulu, dans ce roman, interroger le lecteur : sommes-nous voués à ne pas nous intéresser aux prisons, aux personnes qui sont détenues, aux personnes qui y travaillent sous prétexte que cela nous rebute, nous fait peur, nous place dans l'inconfort moral ? J'écris pour cela : produire du malaise et débusquer nos faiblesses collectives.

Avec la directrice et le gradé responsable du service de nuit, qui « tiennent la baraque », deux autres personnages attirent particulièrement l'attention.

Houda, la surveillante très aimée ici, respectée pour sa fermeté et sa

bienveillance, elle est droite et on l'est en retour avec elle. Et qui, avec lucidité et désespoir, alors qu'elle s'acharne vainement pour ranimer un détenu qui vient de se pendre, se reproche sa flemme, son hésitation à aller vérifier, cette seconde où elle s'est résolue à ne pas agir, cette négligence dont n'importe qui aurait fait preuve, le regard qu'elle n'a pas offert à l'œilleton, le mot de réconfort qu'elle n'a pas eu pour ce jeune type....

Christ-Marceau, le surveillant débutant, un peu naïf, mais volontaire et pas encore terrassé par la détention qui peut avouer sans honte qu'il aime son job, qu'il se sent utile, qu'il y voit une forme d'intérêt collectif supérieur. Il s'estime. Et après avoir participé au sauvetage d'un détenu il ressent une véritable fierté à avoir pu sauver un homme et juguler un carnage.

PERPÉTUITÉ, DE GUILLAUME POIX

V&A : *Ces personnages, les avez-vous rencontrés et ne sont-ils pas dans, et pour, une institution qui vous paraît douter et souffrir des raisons d'espérer ?*

GP : Oui, je les ai rencontrés ces grands défenseurs du service public, qui estiment que leur métier est essentiel, qu'il est noble aussi, à condition qu'on le considère dans toute sa complexité. Je les ai rencontrés ces hommes et ces femmes soucieux de bien faire, attentifs à l'humanité qui est entre leurs mains, inquiets, éprouvés, marqués et constamment confrontés à des dilemmes. Des personnes dévouées qui s'interrogent sur le sens et l'éthique de leur métier. Leur problème, c'est l'effondrement progressif de l'institution, comme c'est le cas de nombreux services publics. Leur problème, c'est le mépris social, les injonctions politiques contradictoires, la défaillance de l'institution psychiatrique, le manque d'effectifs et de moyens. Leur problème, c'est la surpopulation carcérale, la surincarcération due au recours massif aux comparutions immédiates, le populisme pénal. Leur problème, c'est notre passivité.

Mais il y a aussi ceux qui « pètent les plombs » comme Kim, parce qu'ils se sentent incompris ou ceux qui s'estiment ignorés voire trahis par l'institution, comme Igor, et qui se réfugient dans l'application machinale et quasi masochiste des procédures.

V&A : *Ceux-ci aussi les avez-vous rencontrés et comment pensez-vous qu'ils puissent retrouver un sens à leur travail ?*

GP : J'ai rencontré celles et ceux qui n'en peuvent plus, qui n'y croient pas

ou plus, qui sont gangrenés par la dureté de leur travail, par les cris, les suicides, les violences, les agressions, les hiérarchies déconnectées, les conditions tellement dégradées qu'elles donnent honte. Pour elles et pour eux, je vois mal une issue possible vu le chemin que prend l'institution carcérale. Ils n'ont plus la force de se battre, ils dérapent, ils se dissocient d'eux-mêmes. C'est une violence terrible qu'on leur inflige.

Il y a aussi, malheureusement, des personnes violentes – souvent celles qu'on met en avant dans les fictions, mais qui sont minoritaires – qui font ce métier pour de mauvaises raisons. Je ne les ai pas rencontré-e-s directement, je les ai observé-e-s, de loin, quand ils et elles étaient pris dans des procédures disciplinaires.

Christ-Marceau s'interroge après avoir pris en charge un détenu auteur de crimes odieux ; ça fait bizarre quand même d'être aux petits soins pour un type pareil.

À quoi le collègue plus ancien répond : « C'est pas pour lui qu'on le fait ».

La conversation s'est arrêtée là. Quel dommage !

V&A : *Comment auriez-vous pu prolonger cet échange, car si « on ne le fait pas pour lui », pour qui alors ?*

GP : Ce n'est pas à moi de répondre. C'est au lecteur de s'interroger pour lui-même. Je n'écris pas pour asséner des verdicts. Plutôt, pour produire de la connaissance après un travail documentaire et étayé, de ce terrain fiable, poser des questions, lever des doutes, provoquer des remises en question. Nous avons chacun et chacune une réponse différente

à apporter à cette question : pour qui, dans ce contexte, ce surveillant a-t-il bien fait son travail, comme on attend et on espère qu'il le fasse ? C'est la question implicite qui m'a accompagné tout au long du travail. La grande question au fond que pose le roman. À chacun d'émettre ses hypothèses.

Dans un entretien donné à France 3, vous indiquez qu'une des choses qui vous émeut le plus est que plusieurs surveillants vous ont dit qu'ils offraient le livre à leurs proches pour leur raconter ce qu'ils vivent. Parce que beaucoup vous disaient que c'est quelque chose qu'on ne partage pas vraiment. On n'arrive pas à raconter à sa famille, à ses enfants.

V&A : *Votre objectif était de parler des surveillants. Il semble donc que vous ayez réussi, mais comment expliquez-vous cette difficulté des pénitentiaires à parler de leur métier ?*

GP : Pour parler, avoir envie de parler, il faut être écouté. Le problème vient peut-être de là : un déficit d'écoute. Si les surveillants ne parlent pas, au-delà des difficultés qui peuvent accompagner le fait de vivre une expérience-limite, comme c'est le cas en détention, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas les conditions sociétales d'une écoute. Qui est prêt à entendre le malaise, la fatigue, l'absurdité ? Qui tend l'oreille pour changer les choses ? Libérer la parole, on le voit avec les problématiques sociétales que nous traversons s'agissant des violences sexistes et sexuelles, c'est aussi libérer l'écoute. C'est le travail collectif qui nous attend. La littérature, de mon point de vue, peut contribuer à préparer le terrain.

APPEL À TÉMOINS :

photos orphelines

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

Le Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP) de l'ÉNAP a pour missions la collecte, la conservation et la valorisation du patrimoine pénitentiaire.

Une campagne de précatalogage des photos anciennes d'établissements a été engagée en 2025 ; et à l'heure actuelle, un grand nombre de clichés restent indéterminés, sans indication de leur provenance.

Nous lançons donc un appel à témoins pour nous aider à retrouver l'origine des établissements photographiés. Certains d'entre vous ont peut-être des souvenirs ou des indices qui leur permettraient de reconnaître ces établissements. Même de simples intuitions peuvent être précieuses car, au vu des photos déjà identifiées, des recherches ciblées nous permettraient de retrouver l'origine de ces vues.

Voici trois photos non identifiées, mais il y en a plus de 280 : pour avoir accès à l'ensemble de la collection des photos non identifiées prenez attache auprès du CRHCP : crhcp.enap@justice.fr / 05 53 98 98 98 / 05 53 98 90 58 / 05 53 98 91 32.



Photo 43



Photo 1



Photo 51

DIRECTION GÉNÉRALE DE



Par décret du président de la République en date du 28 janvier 2026, la direction de l'administration pénitentiaire est devenue la direction générale de l'administration pénitentiaire. Cette évolution est effective depuis le 1^{er} février 2026.

La direction générale est composée de trois entités : la direction des métiers, la direction de l'administration et l'inspection générale de l'administration pénitentiaire (IGAP).

La direction des métiers a pour mission de définir, piloter et évaluer les politiques pénitentiaires en matière de sécurité, de prévention des risques et de lutte contre les violences, d'élaborer les doctrines professionnelles des agents exerçant des missions de sécurité et les normes applicables aux personnels chargés de l'insertion et de la probation. Elle conduit également les politiques de prise en charge des personnes placées sous main de justice, en milieu fermé et en milieu ouvert, et pilote la politique de prévention et de lutte contre la radicalisation violente.

La direction de l'administration est chargée de la gestion des ressources humaines et du dialogue social, ainsi que de l'allocation et de la gestion des moyens budgétaires, immobiliers, matériels et technologiques, et elle est responsable de la politique des greffes des établissements pénitentiaires.

L'IGAP exerce une mission nationale d'inspection, d'étude et de conseil, assure le suivi des sanctions disciplinaires et diligente des enquêtes administratives sur instruction du garde des Sceaux ou du directeur général. Elle s'inscrit

dans un objectif de consolidation du cadre déontologique et d'appui aux personnels face aux menaces, pressions et tentatives de corruption qu'ils peuvent subir.

L'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle, le service national du renseignement pénitentiaire et la communication restent directement rattachés au directeur général.

Cette évolution correspond à une montée en puissance de l'administration pénitentiaire dans l'organigramme de l'État dont elle peut attendre plus d'autorité, plus de capacité d'action pour lui permettre de faire face à l'ampleur de ses missions et aux enjeux auxquels elle est confrontée, la dimension sécuritaire d'une part, l'insertion et la probation d'autre part.

Dans un contexte de hausse durable des personnes prises en charge et d'émergence de formes de criminalité plus violentes et organisées, l'administration pénitentiaire se situe désormais au même niveau institutionnel que la police nationale et la gendarmerie nationale et est ainsi pleinement reconnue comme troisième force de sécurité intérieure du pays.

Si cette réorganisation n'aura sans doute pas un impact immédiat sur l'action quotidienne des personnels en établissement et en service pénitentiaire d'insertion et de probation, il faut cependant souligner qu'elle a été rendue possible par leur engagement, qui est ainsi reconnu par les plus hautes autorités. À terme, en favorisant un pilotage stratégique face aux défis que l'institution doit relever, elle vise à renforcer l'autorité de l'État, la protection des Français, le sens de la peine et la préservation de l'ordre républicain. Elle aura ainsi nécessairement une incidence sur l'exercice des métiers pénitentiaires.



L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE



©Préfecture de l'Aube

Pascal COURTADE

nommé directeur général de l'administration pénitentiaire

Par décision du président de la République, Sébastien CAUWEL a été nommé préfet de Tarn-et-Garonne à compter du 1er juin 2026.

Dans un dernier message, il a tenu à exprimer sa gratitude et sa très haute considération pour le travail immense que chaque personnel pénitentiaire effectue en établissement, en SPIP, en DISP, à l'ENAP ou à la DGAP, dans des conditions parfois très dégradées mais avec un sens aigu du devoir.

Il a souligné que face à la violence la plus extrême, face aux tirs de kalachnikovs contre nos collègues, face aux véhicules et aux résidences brûlés, face aux menaces et aux violences, alors que le mouvement dit DDPF voulait nous terroriser, aucune prison, aucune équipe n'a reculé. Les pénitentiaires n'ont rien lâché, donnant ainsi une belle leçon de courage et d'engagement.

Le nouveau directeur général, Pascal COURTADE, a été installé dans ses fonctions par le garde des Sceaux lors d'une cérémonie au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis le 1er juin.

Lors de son discours, le garde des Sceaux a détaillé la feuille de route du nouveau directeur général et a fixé les six priorités de son action :

Soutenir les agents pénitentiaires et renforcer les capacités de l'administration pénitentiaire, notamment en poursuivant les efforts sur le renforcement des effectifs et un dialogue social approfondi ;

Lutter contre la criminalité organisée en poursuivant la politique de différenciation carcérale en fonction de la dangerosité des détenus, en soutenant l'action des agents de Vendin-le-Vieil et d'Alençon-Condé-sur-Sarthe et en ouvrant de nouvelles prisons de haute sécurité à Réau, Aix-Lyons et Valence ;

Restaurer l'exécution des peines et lutter contre la surpopulation carcérale avec pour objectif la fin des matelas au sol d'ici deux ans, en renforçant la coopération avec les autorités judiciaires, en construisant des prisons plus rapidement et en faisant intervenir plus tôt le service pénitentiaire d'insertion et de probation dans la chaîne de la Justice ;

Prévenir la récidive et favoriser la réinsertion en faisant du temps de la peine un temps utile par le travail et la formation, la lutte contre les addictions et l'éducation ;

Accélérer la politique d'éloignement des détenus étrangers en situation irrégulière en collaborant étroitement avec le ministère de l'Intérieur pour favoriser leur retour dans leur pays d'origine ;

Réviser la politique de prise en charge des personnes atteintes de maladies psychiatriques en développant les structures spécialisées en partenariat avec le ministère de la Santé.

Pascal Courtaide, administrateur de l'État, est directeur général de l'administration pénitentiaire depuis le 1er juin 2026.

Après un début de carrière dans la marine militaire au service de la Défense nationale, Pascal Courtaide est diplômé de l'École nationale d'administration en 2010.

À partir de 2010, il intègre le ministère de l'Intérieur en tant qu'adjoint au chef de bureau des élections et des études politiques. Il est nommé sous-préfet en 2012, chef de cabinet du préfet de la région Île-de-France et de Paris. En 2013, il prend la tête du bureau central des cultes au sein de la sous-direction des libertés publiques.

En 2015, il accède au grade d'administrateur civil hors classe, puis, en 2016, il devient directeur des opérations de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. En 2018, il est chargé de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur avant d'être nommé sous-préfet et directeur de cabinet de la préfète de Seine-et-Marne.

En 2020, Pascal Courtaide rejoint le cabinet du Premier ministre en tant que conseiller technique pour les affaires intérieures. En 2022, il est nommé préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet des Yvelines, un poste qu'il occupe à nouveau à partir d'octobre 2023, après avoir été directeur de cabinet de la secrétaire d'État chargée de la citoyenneté au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Depuis 2024, il était préfet de l'Aube.

Pascal Courtaide est chevalier de l'ordre national du Mérite et titulaire de diverses décorations civiles et militaires.



DIRECTION GÉNÉRALE DE

DIRECTEUR

AGENCE DU TIG ET DE L'INSERTION
PROFESSIONNELLE

DIRECTEUR

DIRECTRICE ADJOINTE

SERVICE NATIONAL DU
RENSEIGNEMENT PÉNITENTIAIRE

CHEFFE

CHEFFE ADJOINTE

CABINET DE

DIRECTEUR

DIRECTRICE ADJ. / PORTE-PAROLE

CHARGÉ

CHEFFE D

CHEFFE

DIRECTION DES MÉTIERS

DIRECTRICE

SEMS : SERVICE DE
L'ÉTAT-MAJOR DE LA SÉCURITÉ

CHEF

CHEF ADJOINT

EMS1 : BUREAU DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES, DE LA DOCTRINE,
ET DES ÉQUIPEMENTS

CHEF

CHEFFE ADJOINTE

EMS2 : BUREAU DE LA GESTION
DES DÉTENTIONS

CHEF

CHEFFE ADJOINTE

CHEFFE ADJOINTE

EMS3 : BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR
DES ÉQUIPES DE SÉCURITÉ
PÉNITENTIAIRE

CHEFFE

CHEF ADJOINT

MISSION DE LUTTE CONTRE LA
RADICALISATION VIOLENTE

CHEFFE

CHEF ADJOINT

MISSION DE LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES

CHEF

CHEFFE ADJOINT

SIP : SERVICE DE L'INSERTION ET
DE LA PROBATION

CHEF

CHEFFE ADJOINTE

IP1 : DÉPARTEMENT DES
MARCOIRS DE PEINE

CHEF

CHEFFE ADJOINTE

CHE(VE) ADJOINT(E)

IP2 : DÉPARTEMENT DES
POLITIQUES SOCIALES ET
DES PARTENARIATS

CHEF

CHEF ADJOINT

CHEFFE ADJOINTE

MISSION EXPERTISE ET
VALORISATION DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES EN SIP

CHARGÉ(E) DE MISSION

ADJOINTE

MISSION ENSEIGNEMENT

RESPONSABLE NATIONAL

ADJOINTE

SDRH : SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES

SOUS-DIRECTEUR

SOUS-DIRECTRICE ADJOINTE

SOUS-DIRECTEUR ADJOINT

RH1 : BUREAU DE L'APPUI,
DE LA PERFORMANCE ET DE LA
MAÎTRISE DES RISQUES DES RH

CHEF(VE)

CHEF ADJOINT

RH2 : BUREAU DES AFFAIRES
STATUTAIRES, DISCIPLINAIRES,
ET DE L'ORGANISATION DU
DIALOGUE SOCIAL

CHEFFE

CHEF ADJOINT

RH3 : BUREAU DE LA GESTION
PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS,
DES EMPLOIS, ET DES CRÉDITS
DE PERSONNELS

CHEF

CHEF ADJOINT

RH4 : BUREAU DE LA GESTION DES
PERSONNELS DE SURVEILLANCE ET
DES CONSEILLERS PÉNITENTIAIRES
D'INSERTION ET DE PROBATION

CHEFFE

CHEFFE ADJOINTE

RH5 : BUREAU DE
L'ACCOMPAGNEMENT
MANAGÉRIAL ET DE LA
GESTION PERSONNALISÉE
DES CORPS DE DIRECTION

CHEF

CHEF(VE) ADJOINT(E)

RH6 : BUREAU DE LA GESTION
PERSONNALISÉE DES CORPS
COMMUNS

CHEFFE

CHEF(VE) ADJOINT(E)

RH7 : BUREAU DE L'ÉGALITÉ,
DE LA DIVERSITÉ, DU CADRE DE
VIE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

CHEFFE

CHEFFE ADJOINTE

POLE CONTENTIEUX

RÉFÉRENT

CHARGÉ DE MISSION

CHARGÉ D'ÉTUDES JURIDIQUES

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

R GÉNÉRAL

LA DIRECTION

DE CABINET

DIRECTEUR ADJOINT

DE MISSION

DE CABINET

ADJOINTE

CONSEILLER À LA
SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

COMMUNICATION

BUREAU DÉFENSE ET
SÉCURITÉ

CHEF

CHEF ADJOINT

BUREAU DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES ET DU PILOTAGE
DE L'ACTIVITÉ NORMATIVE

CHEFFE

CHEFFE ADJOINTE

POLE DES RELATIONS EUROPEENNES
ET INTERNATIONALES

CHEFFE

CHEF ADJOINT

MISSION DE SUIVI DES ÉTRANGERS
INCARCÉRÉS

SDP

ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT

TRAVAUX - RATTACHÉS DACS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

DIRECTEUR

DIRECTRICE ADJOINTE

SDPS : SOUS-DIRECTION DU PILOTAGE
ET DU SOUTIEN DES SERVICES

SOUS-DIRECTEUR

SOUS-DIRECTEUR ADJOINT

PS1 : BUREAU DE LA SYNTHÈSE

CHEF

CHEF ADJOINT

PS2 : BUREAU DE LA GESTION
DÉLÉGUÉE

CHEFFE

CHEFFE ADJOINTE

PS3 : BUREAU DE L'IMMOBILIER

CHEF

CHEFFE ADJOINTE

PS4 : BUREAU DES SYSTÈMES
D'INFORMATION

CHEFFE

CHEFFE ADJOINTE

PS5 : BUREAU DE LA
PERFORMANCE

CHEF

CHEF(TE) ADJOINT(E)

PS6 : BUREAU DES ÉQUIPEMENTS

CHEF

CHEF(TE) ADJOINT(E)

MISSION OUVERTURE DES
NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

CHEFFE

CHEF ADJOINT

SDEX : SOUS-DIRECTION
DE L'EXPERTISE

SOUS-DIRECTEUR

SOUS-DIRECTRICE ADJOINTE

EX1 : BUREAU DE L'ORGANISATION
DES SERVICES

CHEF

CHEF ADJOINT

EX2 : BUREAU DE L'EXPERTISE
JURIDIQUE

CHEFFE

CHEFFE ADJOINTE

EX3 : BUREAU DE LA BONNE
DE LA RECHERCHE ET
DE L'ÉVALUATION

CHEF

CHEFFE ADJOINTE

EX4 : LABO. DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'INNOVATION
ET DES BONNES PRATIQUES

CHEF

CHEFFE ADJOINTE

EX5 : BUREAU DES GREFFES
PÉNITENTIAIRES

CHEF

CHEFFE ADJOINTE

SDRF : SOUS-DIRECTION DU
RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION

SOUS-DIRECTEUR

BUREAU DU RECRUTEMENT

CHEFFE

CHEF(TE) ADJOINT(E)

BUREAU DE LA FORMATION
DES PERSONNELS

CHEFFE

CHEF(TE) ADJOINT(E)

MISSION ATTRACTIVITÉ

CHEFFE DE PROJET

BUREAU DE SOUTIEN DE
L'ADMINISTRATION CENTRALE

CHEFFE

CHEF ADJOINT

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

CHEF(TE)

CHARGÉE DE MISSION

CHARGÉ DE MISSION

CHARGÉ DE MISSION

CHARGÉ DE MISSION

MISSION DE PRÉVENTION DES
RISQUES ET DES ÉTUDES

CHARGÉ DE MISSION

CHARGÉ DE MISSION

MISSION DE LA PROTECTION
DES PERSONNELS ET DE LA
DÉONTOLOGIE

CHARGÉ DE MISSION

CHARGÉ DE MISSION

ASSISTANT RÉFÉRENT DÉONTO.

MISSION INSPECTIONS ET
ENQUÊTES

EN COURS DE CONSTITUTION

MISSION APPUI
ET CONSEIL

EN COURS DE CONSTITUTION

POLE COLPL

RESPONSABLE

RÉDACTRICE

RESPONSABLE DE LA MAÎTRISE
DES RISQUES

RESPONSABLE

MAJ : 05/06/2026

SAINT-MAUR

cinquante ans d'histoire centrale, deuxième partie



Saint Maur, tour 360, droits réservés

Saint-Maur, cinquante ans d'histoire centrale (deuxième et dernière partie)

par Théo Soligny, directeur de détention à la maison centrale de Saint-Maur

Quelques années seulement après ce que l'histoire a retenu comme « la » mutinerie de Saint-Maur, l'établissement est de nouveau le théâtre d'un grave événement. Le 8 septembre 1992, deux pilotes d'hélicoptère sont pris en otage à Blois. Il leur est demandé d'aller au-dessus de la centrale pour y faire évader un détenu. Au-dessus d'un terrain de sport, alors que Christian B. est parvenu à s'accrocher à un filin, des coups de feu éclatent depuis les miradors : le détenu est tué ; l'appareil, criblé de balles, se pose en catastrophe entre les deux murs d'enceinte.

Entre 2004 et 2011, la sécurité passive de l'établissement est renforcée : application du régime « portes fermées » avec la création des gourbis (salles d'activités), sectorisation du quartier socio-culturel, installation de portiques de détection et de tunnels

d'inspection à rayons X, réfection de l'ergonomie des postes protégés, installation de mâts anti-hélicoptères, nouveaux miradors et construction d'un mirador central panoramique (« tour 360 »).

En 2012, est créé un bâtiment extérieur dédié à l'accueil des familles de détenus. En 2014, sont construites trois unités de vie familiale (UVF), constituées d'appartements permettant aux personnes détenues de recevoir leurs proches dans un cadre plus intime que celui des parloirs classiques ou des salons familiaux. Elles sont implantées

le long du couloir central et un cheminement est créé pour sécuriser le passage des familles en 2016.

Le 1^{er} février 2021, Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, se rend à Saint-Maur pour lancer le volet « Justice » du plan France Relance. L'établissement bénéficie de la plus grosse enveloppe budgétaire du ministère, soit un investissement de 6,7 millions d'euros, pour sa rénovation énergétique. Ce programme a permis de rénover énergétiquement les trois bâtiments d'hébergement afin de réduire les consommations d'énergie et d'améliorer le confort thermique en été grâce à l'isolation thermique des façades par l'extérieur, au changement des ouvrants, au remplacement des verrières et à la rénovation des toitures-terrasses.

En 2025, après trois ans de travaux ayant entraîné la fermeture successive des trois bâtiments et donc une forte diminution de la capacité d'accueil, puis après plusieurs mois dédiés à la réfection complète du réseau d'eau ayant elle-même nécessité une fermeture par demi-bâtiments, la maison centrale connaît une phase sensible de remonte en charge. Les détenus recommencent à affluer et les unités d'hébergement rouvrent progressivement.



Saint Maur, UVF, droits réservés

Cette synthèse suffirait, peut-être, à elle seule à justifier la mobilisation de tous les personnels à l'approche du cinquantième anniversaire, mais prenons tout de même le temps de revenir sur cet événement et ce qu'il a signifié.

Si la pratique est devenue courante – et l'on peut s'en réjouir tant elle contribue à inscrire la prison dans la société –, commémorer l'anniversaire d'un établissement revêt toujours une symbolique particulière, d'autant plus lorsqu'un cap est franchi. Célébrer les 50 ans de Saint-Maur s'imposait donc en soi, mais la teneur prise par l'événement est à la hauteur de l'histoire dont elle est chargée.

Le calendrier s'est organisé autour du mardi 22 avril 2025, date à laquelle, il y a 50 ans jour pour jour (c'était également un mardi), le premier détenu était écroué.

La semaine a en réalité commencé la semaine précédente avec, le vendredi 18 avril à 11h00, une audience foraine de prestation de serment. Sur les réquisitions du procureur de la République, quelque 74 personnels de la maison centrale ont levé la main droite et prononcé la nouvelle formule devant la présidente du tribunal judiciaire de Châteauroux.

Mardi 22 avril, plus de 300 invités étaient présents pour la cérémonie officielle d'anniversaire, présidée par Guillaume Piney, directeur inter-régional des services pénitentiaires de Dijon, sous le haut patronage de Thibault Lanxade, préfet de l'Indre. À cette occasion, une plaque commémorative en hommage aux architectes ayant construit et reconstruit l'établissement a été dévoilée en présence de Monique Barge, et le dojo des personnels a été baptisé du nom de Christian Audoux, surveillant brigadier décédé en 2015, en présence de sa veuve et des enfants de l'agent. À l'issue de la céré-



Productions réalisées à l'occasion des 50 ans de la Maison centrale – ©Théo Soligny 2025

monie, 11 personnels et partenaires de la maison centrale ont été décorés de la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire. Dans la continuité, le séminaire des chefs d'établissements et des directeurs fonctionnels de SPIP s'est tenu à Saint-Maur.

Le lendemain, mercredi 23 avril, le service formation a organisé une journée de promotion des métiers et missions pénitentiaires à destination des collèges et des lycées de la région.

Enfin, puisqu'il était inconcevable de célébrer l'anniversaire d'un établissement sans mettre à l'honneur ses personnels, le samedi 26 avril a été organisée une journée de convivialité dédiée aux agents et à leurs familles. Pour l'occasion, la communauté mahoraise, très représentée, a préparé un grand repas composé de spécialités de Mayotte, et les personnels ont proposé de nombreux jeux, stands et animations à destination des plus jeunes.

Au cours de la semaine, un livret historique et photographique a été distribué à l'ensemble des personnels et des invités. Une exposition de 20 photographies retraçant les dates les plus marquantes de l'histoire de la maison centrale a été inaugurée devant le mess des personnels. Un écusson souvenir a également été créé par des agents de l'établissement.

Les commémorations ont été suivies par la presse locale et régionale. *La Nouvelle République* a notamment consacré une série d'articles aux 50 ans de l'établissement tout au long de la semaine.

Elles ont surtout été un formidable moment de cohésion entre les personnels, entre actifs et retraités, entre ceux qui avaient été « perdus de vue » et qui ont retrouvé le temps d'une cérémonie le chemin d'un établissement qu'on ne peut oublier.

LA PRISON DE GUINGAMP

Un centre d'éducation artistique et culturelle dans l'ancienne prison de Guingamp (Côtes-d'Armor) : un destin hérité de son histoire

Par Jack Garçon

Considérée comme la première prison « *humaniste* » du pays construite en 1836, la prison de Guingamp a fermé ses portes en 1934 pour les rouvrir quelques années plus tard pour accueillir des réfugiés espagnols. Pendant l'occupation allemande, elle devient lieu d'emprisonnement de résistants et de personnes d'origine juive avant d'accueillir, à la Libération, des suspects de la collaboration. Elle sera complètement désaffectée en 1952, puis utilisée longtemps comme lieu de stockage avant d'être rachetée par la ville en 1992.

Sauvée de la destruction essentiellement par son intérêt architectural, son sommeil s'achève lorsque la municipalité souhaite révéler en 2013 ce patrimoine et « le réhabiliter avec respect et sensibilité, avec la mémoire de tous ceux qui y ont été enfermés, tout en l'ouvrant sur une autre vocation ».

Cette synthèse sur l'histoire de la prison de Guingamp et sa réhabilitation s'appuie, en grande partie, sur deux articles parus en ligne, le premier sur Criminocorpus¹ de l'historien Emmanuel Laot², le second, dans un podcast de RadioFrance³, suite à une interview de ce même auteur.

À l'instar de Pontaniou⁴ à Brest, autre projet récent de réhabilitation d'une prison bretonne, tout l'enjeu de la réhabilitation de la seule prison d'arrondissement encore debout dans les Côtes-d'Armor a résidé dans une entente sur l'objectif mêlant plusieurs objectifs, culturels, artistiques et pédagogiques et des préoccupations légitimes liées à la préservation du patrimoine et à la transmission de la mémoire aux générations futures.

C'est donc un lieu qui vaut le détour. Espérons que les membres de l'AMAP auront la possibilité de la visiter, tout comme Pontaniou, lors du prochain regroupement de l'association prévu en Bretagne.

Naissance de la prison

Le besoin de construire une nouvelle prison à Guingamp est voté en 1828 par le Conseil général des Côtes-du-Nord de l'époque.

Trois personnages vont jouer un rôle majeur dans sa construction : Alexis de Tocqueville, l'inspirateur, Louis Lorin, l'architecte départemental et le « maître d'œuvre », Charles Lucas⁵, inspecteur général des prisons, natif de Saint-Brieuc, qui a veillé personnellement à la réalisation de

ce projet.

Pour Guingamp, en effet, leur projet est inspiré des idées ramenées par Tocqueville de son voyage aux États-Unis avec Gustave de Beaumont et repose sur le régime cellulaire (de nuit), l'amendement par le travail et l'humanisation du système carcéral (système dit auburnien).

Ce choix sera conforté par la circulaire du 21 novembre 1836 sur la réforme carcérale qui impose le régime cellulaire et la séparation des détenus selon leur statut et leur genre, afin d'éviter la promiscuité des dortoirs communs.

Mis en œuvre par Louis Lorin sur un terrain du Couvent des Ursulines, les travaux démarrent en 1836 et la prison accueille ses premiers détenus, cinq ans plus tard, en mai 1841.

Sa singularité et son histoire

D'une capacité de 72 détenus, la prison se distingue par son plan quasi rectangulaire qui comprend, dans un axe est-ouest depuis l'entrée (4, rue Auguste-Pavie aujourd'hui), les premiers bâtiments pour les passagers et le parloir puis le bâtiment administratif et technique (avec logements des gardiens). Ce dernier marque l'accès à la détention qui comprend trois bâtiments cellulaires distincts sur deux niveaux (les hommes au nord et au sud, les femmes à l'est) autour d'une cour centrale. L'originalité de la prison est cette cour (avec une fontaine au centre) qui est entourée de galeries de communication ouvertes, en bois, soutenues par des colonnes et servant de coursives. Ce parti pris de l'architecte n'est pas esthétique mais économique, le bois étant bien moins cher que le granit local. En outre, une dizaine de cours ouvertes de taille diverse (latrines pour certaines) permettent, par catégorie de détenus, les promenades ou le travail.

À l'origine, il n'y a ni infirmerie, ni chapelle. En 1845, une chapelle est ouverte dans le bâtiment nord des hommes qui en réaliseront la fresque, toujours visible aujourd'hui. On y voit une cellule avec, en son centre, le Christ en majesté surplombé de deux anges et d'une épitaphe en latin (« Que ton règne vienne ») qu'encadrent Saint-Pierre et Jeanne d'Arc emprisonnés.

En 1934, la prison est fermée une première fois, victime d'une réforme administrative pénitentiaire qui a débuté en 1926. En effet, la forte décline du nombre de détenus depuis la guerre de 1914-1918 et les besoins d'économies, entraînent la fermeture de 226 prisons, dont Guingamp au profit de Saint-Brieuc.

Rouverte en 1937, elle sert de centre d'accueil et d'hébergement de réfugiés espagnols ayant fui la guerre



Ancienne maison d'arrêt de Guingamp (2016), © Jean-Lucien Sanchez/ Criminocorpus

civile d'Espagne. Ils sont plus de 300, sous surveillance et assignés à résidence, sur environ 21 000 accueillis en Bretagne entre 1937 et 1939.

Sous le régime de Vichy, elle reprend du service comme bon nombre de petites prisons fermées antérieurement puis, à partir de 1943, elle reçoit des prisonniers faits par l'autorité allemande, des résistants hommes et femmes. Certains y seront torturés, d'autres y attendront leur déportation ou leur exécution comme les jeunes Paul Bernard et Charles Queillé. Non mentionnées dans les registres d'écrou, mais avérées par des témoignages, des personnes d'origine juive y ont été également enfermées durant cette période. Après la Libération, ce seront des prisonniers de l'épuration qui prendront leur place.

La prison ferme définitivement en juin 1952. Selon les registres d'écrou dépouillés par Emmanuel Laot, de 1841 à 1952, 31 661 détenus (hommes, femmes, enfants), condamnés, prévenus, dettiers, passagers l'auront fréquentée, auxquels il faut rajouter les centaines d'autres occupants : espagnols, personnes d'origine juive, militaires

et politiques durant et après la seconde guerre mondiale. Par ces faits, la prison de Guingamp est donc un lieu d'histoire et de mémoire unique, à l'instar d'une grande partie des prisons françaises touchées directement ou indirectement par les événements dramatiques qui ont frappé le pays au 20^e siècle.

Après 1952, la prison sert, outre de douches municipales et de logement, de lieu de stockage de tabac puis d'archives fiscales et cela jusqu'en 1989. Rachetée en 1992 par la ville, elle sera inscrite puis classée aux Monuments historiques en 1997.

Sauvetage et renaissance

Le sauvetage de la prison qui s'est dégradée et sa restauration démarrent en 2006 avec notamment le remplacement des éléments en bois (colonnes, garde-corps, planchers, charpentes...).

En 2013, la municipalité décide d'y installer le Centre des arts visuels et des patrimoines (CIAP). Après quasiment 66 ans de sommeil, la prison réhabilitée rouvre ses portes au public. En 2018, le rectorat de l'Académie de Rennes retient

LA PRISON DE GUINGAMP

Guingamp pour implanter l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC). Le Centre d'art contemporain d'intérêt national GwinZegal⁶ dédié à la photographie le rejoindra en 2019.

Dans cette ancienne prison chargée d'histoire dédiée désormais à la culture, à l'art et à la formation se croisent des étudiants, des scolaires, des chercheurs et des enseignants ainsi que des touristes. Un exemple unique en France dans une commune de cette taille (7 200 habitants).

Notes :

1 <http://journals.openedition.org/criminocorpus/14290>

2 Co-auteur d'un ouvrage intitulé *La prison de Guingamp, de 1841 à nos jours* paru en 2021 à Guingamp

3 <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-grand-reportage/des-bains-douches-a-la-culture-en-passant-par-vichy-comment-la-prison-de-guingamp-a-fait-sa-mue-9934914>

4 Voir à ce sujet l'article *La prison de Pontaniou à Brest : entre réhabilitation mémorielle et ouverture sur la ville*, paru dans le numéro n°20 de novembre 2025 (pages 6-8)

https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/2025-12/DRD/Vert%20et%20Amarante%20n%2020_br.pdf

5 Charles Lucas (1803-1889) propose une réforme globale et profonde du système pénitentiaire français. Son système représente une synthèse entre la philosophie des Lumières, la philanthropie de la Constituante, le libéralisme du 19^e siècle et le premier catholicisme social. Voir sur le site internet de l'ENAP : <https://www.enap.justice.fr/histoire/charles-lucas-1803-1889>

6 Gwin Zegal est une anse naturelle de mouillage sur des pieux enfoncés dans le sable, située sur la commune de Plouha, entre Saint-Quay-Portrieux et Paimpol, dans les Côtes-d'Armor. Ce procédé daterait du V^e siècle et aurait été importé par les Celtes <https://lesamisdumuseemaritime.fr/gwin-zegal/>



Fresques dans la chapelle (2016), © Marc Renneville/ Criminocorpus

PRÉSENTATION

deux représentants régionaux de l'AMAP

Nouveaux représentants régionaux

Notre association souhaite depuis de nombreuses années affirmer sa présence au niveau régional par l'intermédiaire de correspondants pouvant, en particulier, la représenter lors des cérémonies de remise de médailles et informer les récipiendaires de l'existence et des activités de l'AMAP. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de la convention signée avec chaque direction interrégionale en 2021 sous l'impulsion de Laurent RIDEL (cette convention a été présentée dans le numéro 13 de janvier 2022 du *Vert et l'Amarante*).

Malheureusement, nous rencontrons des difficultés pour trouver des volontaires, même si certains adhérents, comme Jean-Pierre DRAPIER par exemple, s'efforcent de représenter l'AMAP, mais à un niveau local.

Nous sommes donc heureux de présenter nos deux représentants régionaux actifs dans les directions interrégionales de Marseille et Strasbourg.

À Marseille, Jérôme ERNSTBERGER vient de prendre le relais de Patrick BARRACANO qui a longtemps veillé à informer les médaillés de l'existence de l'AMAP.



Entré dans l'administration pénitentiaire en 1998, Jérôme ERNSTBERGER a d'abord été affecté comme surveillant au centre de détention de Joux-la-Ville, puis à la maison d'arrêt de Dijon.

Nommé officier en 2008, il a exercé au centre pénitentiaire de Draguignan, à l'établissement pour mineurs de Marseille et à la maison d'arrêt de Draguignan, avant de rejoindre la maison d'arrêt d'Ajaccio en qualité d'adjoint au chef d'établissement en 2020.

Depuis 2024, Jérôme ERNSTBERGER est chef d'établissement de la maison d'arrêt de Gap.

Jérôme ERNSTBERGER a sollicité le directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille, Guillaume PINEY, pour pouvoir bénéficier de la même possibilité à l'occasion d'une prochaine réunion des chefs d'établissement et DSPIP.

À Strasbourg, Marc LEININGER, retraité depuis le 1^{er} février 2024, a souhaité, à côté de ses nombreuses autres activités, consacrer une partie de son temps à l'AMAP.



Entré dans l'administration pénitentiaire en qualité de secrétaire administratif, Marc LEININGER a débuté comme responsable de la gestion des comptes nominatifs à la maison d'arrêt Charles III de Nancy.

Reçu au concours d'attaché d'administration et d'intendance en 1990, il a été successivement affecté au centre pénitentiaire de Clairvaux puis, de 1995 à 2012, à la maison centrale de Poissy.

Il a ensuite rejoint la direction interrégionale de services pénitentiaires de Strasbourg en qualité de chef du bureau des affaires générales jusqu'à sa cessation d'activité.

Il est titulaire de la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire, échelon or depuis 2022.

Le 23 juin, à l'invitation du directeur interrégional Renaud SEVEYRAS,

Marc LEININGER est intervenu devant les chefs d'établissement et les DSPIP de l'interrégion pour présenter l'AMAP.

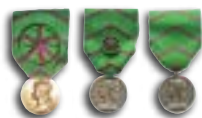
AMAP



Bulletin d'adhésion à l'AMAP au titre de l'année

** Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901*

À envoyer au siège de l'association : AMAP, CSL 20 rue Pierre Semard 69007 Lyon



Adhésion en qualité de médaillé : oui non (*barrer la mention inutile*)

Année d'attribution de la médaille : Échelon : Or Argent Bronze (*barrer les mentions inutiles*)

Adhésion en qualité de membre associé : oui non (*barrer les mentions inutiles*)

Nom : Prénom :

Je peux être contacté par courrier et/ou par mail

☐ Adresse postale en priorité :

☐ Adresse mail en priorité :

En cas d'urgence, je peux être joint au numéro de téléphone suivant :

Je peux accéder au bulletin de l'association *Le Vert et l'Amarante* par le lien

<http://www.enap.justice.fr/lettres-dinformation> mais, je souhaite également le recevoir par courrier à l'adresse ci-dessus : oui non (*barrer la mention inutile*)

Fait à Le / /

Signature :

Le montant de l'adhésion est de
20 euro minimum

L'adhésion peut être réglée

Soit en joignant votre cotisation au présent bulletin

Soit en effectuant un virement de euros

sur le compte de l'association (RIB ci-contre)
sans oublier de transmettre le bulletin d'adhésion

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				LA BANQUE POSTALE
Établissement	Cuichet	N° de compte	Clé RIB	
20041	00001	5027714M020	58	
FR31 2004 1000 0150 2771 4M02 058				
PSSTFRPPPAR				
LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER				
75000 PARIS CEDEX 13				
ASS DES MEDAILLES DE L'ADM PENITENCIAIRE 20 RUE PIERRE SEMARD 69007 LYON				